

Offre promotionnelle de baisse du taux de frais de gestion annuel sur le support en Euros Fonds Gaipare en 2025 et 2026.

Adhérents concernés :

- **Adhérents au contrat Gaipare Fidelissimo**, contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative, de type multisupports, souscrit par l'Association GAIPARE auprès d'Allianz Vie.
- **Adhérents au contrat Gaipare Fidelissimo Capitalisation**, contrat collectif de capitalisation à adhésion facultative, de type multisupports, souscrit par l'association GAIPARE auprès d'Allianz Vie.

Baisse des frais de gestion :

Le taux de frais de gestion annuel du support en euros Fonds GAIPARE de ces contrats baisse de 1,20 % à 0,85% maximum en 2025 et 2026.

Période d'application de cette baisse :

La baisse des frais de gestion sera appliquée lors de la revalorisation par attribution de la participation aux bénéfices au 31 décembre 2025 et 31 décembre 2026, conformément aux dispositions de votre notice d'information.

Le taux de cotisation à l'Association GAIPARE de 0,03 % reste inchangé. Cette cotisation sera prélevée dans les mêmes conditions que les frais de gestion du support en euros Fonds GAIPARE.

